KLESIA MODULAIRE PRÉVOYANCE

Composez avec nous votre protection à la carte





Des garanties complètes

adaptées à la situation familiale de vos salariés.

Vous êtes dirigeant de PME-PMI et l'évolution de la protection sociale fait partie de vos préoccupations. KLESIA Modulaire Prévoyance propose des garanties complètes (capital en cas de décès ou d'invalidité absolue et définitive, indemnités journalières en cas d'arrêt de travail, rente temporaire de conjoint, rente d'éducation...), adaptées à la situation familiale de vos salariés.

Des avantages pour votre entreprise

mais aussi pour vos salariés

- Un outil de fidélisation de vos salariés dans le cadre de votre politique sociale.
- Un régime social et fiscal très avantageux :

RÉGIME SOCIAL DES COTISATIONS

Les cotisations patronales versées au titre de ce contrat sont exclues de l'assiette des cotisations de Sécurité sociale dans une certaine limite ¹.

RÉGIME FISCAL DES COTISATIONS

Pour le salarié, les cotisations salariales et patronales versées au titre de ce contrat sont déductibles du revenu imposable dans une certaine limite².

Pour l'entreprise, les cotisations versées au titre de ce contrat sont déductibles du résultat de l'entreprise (Art. 39 du CGI).

La garantie pour le salarié de bénéficier du maintien de la garantie décès en cas d'arrêt de travail ou d'invalidité y compris en cas de résiliation du contrat.

Les 🔂 du contrat

Des garanties **adaptées à la situation familiale de l'assuré** : choix pour le bénéficiaire entre le versement d'un capital plein ou d'un capital réduit et d'une rente éducation variable selon l'âge des enfants.

L'exonération des cotisations en cas d'arrêt de travail.

La franchise ramenée à 3 jours lorsque l'arrêt de travail résulte d'un accident ou d'une hospitalisation médicale ou chirurgicale.

Un tarif au plus juste car calculé en fonction de la démographie de votre entreprise :

- Tarif unique pour les collèges jusqu'à 10 salariés.
- Tarif en fonction de la démographie de l'entreprise au-delà.



1. Pour être exclue de l'assiette des cotisations sociales, la part patronale des cotisations affectée à la prévoyance et à la santé ne doit pas excéder la somme de 6 % du plafond annuel de la Sécurité sociale + 1,5 % de la rémunération soumise à cotisation (le total ne peut dépasser 12 % du plafond annuel de la Sécurité sociale).

2.7 % du plafond annuel de la Sécurité sociale + 3 % de la rémunération annuelle brute (le total ne peut dépasser 3 % de 8 plafonds annuels de la Sécurité sociale).



KLESIA MODULAIRE PRÉVOYANCE

Contrat collectif à adhésion obligatoire pour se bâtir une protection sur-mesure

Des garanties modulables très complètes

UN MODULE OBLIGATOIRE AVEC 6 NIVEAUX DE GARANTIES (AU CHOIX DE L'ENTREPRISE) COMPOSÉ D'UNE DES 2 OPTIONS SUIVANTES (AU CHOIX DU BÉNÉFICIAIRE) :

- 1 Un capital en cas de décès ou d'invalidité absolue et définitive (IAD) de l'assuré, en fonction de la situation familiale au moment du décès.
- **2 Un capital minoré** complété d'une rente éducation variable selon l'âge des enfants en cas de décès ou d'IAD de l'assuré.

L'option est choisie par le bénéficiaire au moment du versement de la prestation.

En cas de décès simultané ou postérieur du conjoint avant l'âge de 60 ans, un capital supplémentaire est versé aux bénéficiaires (double effet).

DES MODULES OPTIONNELS QUI VIENNENT EN COMPLÉMENT DU MODULE OBLIGATOIRE :

- 1 Un capital supplémentaire en cas de décès ou d'IAD accidentel de l'assuré.
- 2 Un remboursement des frais d'obsèques en cas de décès de l'assuré ou d'un membre de sa famille.
- 3 Une rente temporaire de conjoint en cas de décès de l'assuré.
- 4 Une rente viagère de conjoint.
- 5 Une rente éducation en cas de décès ou d'IAD de l'assuré.
- 6 Des indemnités journalières en cas d'arrêt de travail et une rente d'invalidité en cas d'invalidité. Quatre délais de franchises possibles : 15 jours /30 jours / 60 jours / 90 jours. La possibilité de ramener la franchise à 3 jours en cas d'accident ou d'hospitalisation.

Adaptées aux PME

- Un questionnaire médical limité aux collèges de moins de 6 salariés.
- Les cadres et les non cadres peuvent être couverts par un même contrat.
- Un produit qui permet à l'entreprise de répondre à son obligation conventionnelle de cotiser à hauteur de 1,5 % de la tranche A de ses cadres.

Un produit conçu pour des effectifs jusqu'à 100 salariés PROFESSIONNELS
DES MÉTIERS DE
SERVICES,
VOUS PASSEZ TOUT
VOTRE TEMPS
À PRENDRE SOIN
DES AUTRES.









ET VOUS? QUI PREND SOIN DE VOUS?

Complémentaire Santé – Prévoyance – Retraite

C'est parce que nous connaissons si bien les métiers de la santé, du conseil, de la restauration, de l'hôtellerie, du transport, et des commerces de proximité que nous sommes en mesure de vous apporter les solutions les plus adaptées à vos besoins. KLESIA, au service des entreprises de service depuis plus de 65 ans.

